|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-16)Hammamet, 25 octobre - 3 novembre 2016** | CCITT/ITU-T 60th Anniversary logo |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | **Addendum 6 auDocument 47-F** |
|  | **27 septembre 2016** |
|  | **Original: russe** |
|  |
| Etats Membres de l'UIT, membres de la Communauté régionaledes communications (RCC) |
| STRUCTURE DES COMMISSIONS D'éTUDES DE L'UIT-T |
|  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | La présente contribution contient les propositions de la RCC concernant la structure des commissions d'études de l'UIT–T, étant entendu que la préférence est donnée à la structure existante. |

Introduction

Il a été décidé à l'AMNT‑08 de ramener le nombre de commissions d'études de 13 à 10. A l'AMNT‑12, le nombre de commissions d'études est resté inchangé. Au cours de la période 2012‑2015, les commissions d'études suivantes ont été actives dans le Secteur de l'UIT‑T:

– Commission d'études 2 – Aspects opérationnels de la fourniture de services et de la gestion des télécommunications

– Commission d'études 3 – Principes de tarification et de comptabilité et questions connexes de politique générale et d'économie des télécommunications

– Commission d'études 5 – Environnement et changements climatiques

– Commission d'études 9 – Transmission télévisuelle et sonore et réseaux câblés intégrés à large bande

– Commission d'études 11 – Spécifications de signalisation, protocoles et spécifications de test

– Commission d'études 12 – Qualité de fonctionnement, qualité de service et qualité d'expérience

– Commission d'études 13 – Réseaux futurs, y compris l'informatique en nuage, les réseaux mobiles et des réseaux de prochaine génération

– Commission d'études 15 –Réseaux, technologies et infrastructures destinées au transport, à l' accès et aux installations domestiques

– Commission d'études 16 – Codage, systèmes et applications multimédias

– Commission d'études 17 – Sécurité

En outre, conformément à la décision prise par le GCNT à sa 15e réunion, une nouvelle commission d'études a été créée:

– Commission d'études 20 – L'Internet des objets et ses applications, y compris les villes et les communautés intelligentes.

Il ressort d'un premier examen des activités de ces commissions d'études que toutes les commissions d'études de l'UIT–T se sont, dans l'ensemble, acquittées de leur mandat. Chaque commission d'études a également élaboré des propositions concernant le programme de travail pour la période d'études à venir.

Après avoir examiné les propositions d'un certain nombre de pays et les documents soumis par les présidents des commissions d'études, les administrations des pays membres de la RCC proposent de conserver la structure générale actuelle des commissions d'études. Dans le même temps, compte tenu des préoccupations que suscite l'augmentation des dépenses, en termes de ressources financières et de ressources humaines, découlant de la création d'une nouvelle commission d'études et au vu du petit nombre de contributions et de documents émanant de la Commission d'études 9 (CE9), il est possible, à notre avis, de prendre en considération les propositions visant à transformer cette commission d'études en un groupe de travail qui relèverait d'autres commissions d'études, avant tout de la CE 15 ou de la CE 16.

Proposition

 RCC/47A6/1

Conserver la structure générale des commissions d'études de l'UIT–T, telle qu'elle a été approuvée à l'AMNT-12, exception faite de la création de la Commission d'études 20.

 RCC/47A6/2

Réfléchir à l'opportunité de transformer la CE9 en un groupe de travail qui relèverait de la CE15 ou de la CE16, compte tenu des propositions de révision des Questions telles qu'elles ont été soumises par les commissions d'études.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_